

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 352

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 7 QUATER

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« à hauteur de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.